

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 25 novembre 2014**

**Délibération n° CA 2014-11.11**

**Adoption de la liste des membres suppléants du Conseil Economique, Social et Culturel (CESC)**

**de l'établissement public du Parc national des Calanques**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;  
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié créant le Parc national des Calanques ;  
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012 puis par l'arrêté du 14 août 2014 ;  
Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;  
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;  
Vu le règlement intérieur du conseil économique, social et culturel adopté le 28 novembre 2013 ;

1° Effectif du conseil d'administration : 51  
2° Quorum : 26  
3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 40  
a) Nombre de suffrages exprimés pour : 40  
b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0  
c) Nombre d'abstentions constatées : 0  
4° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le Directeur et en avoir délibéré, a **adopté à l'unanimité la liste des membres suppléants du Conseil Economique, Social et Culturel (CESC)** de l'établissement, conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques.

Fait à Marseille, le 25 novembre 2014

**Le Président du Conseil d'Administration,**



**Didier REAULT**

**Le Directeur,**



**François BLAND**

